L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

MARDI MATIN, 6 NOVEMBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT.

ANDRE JACKSON.

L'UNION—*Elle doit être préservée.*

MARTIN VAN BUREN.

TICKET DEMOCRATIQUE REPUBLICAIN.
Pour les électeurs du Président et du Vice-Président.

1e. District.—J. B. PLAUCHE',
2d. District.—THOMAS W. SCOTT,
3e. District.—TRASIMOND LANDRY,
4e. District.—ALEXANDRE MOUTON,
5e. District.—WALTER H. OVERTON.

☞ M. PLACIDE HOSSIER s'étant réservé comme électeur pour le président et le vice-président, en raison d'une indisposition sérieuse, le comité central publicain l'a remplacé par le général WALTER H. OVERTON.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

☞ Durant la force de l'épidémie l'ABEILLE paraîtra que trois fois par semaine, les lundis, Jeudis et Samedis. Les avis doivent être envoyés la veille des publications avant heures du soir.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 6 novembre.

La maladie régnante nous ayant privé momentanément de plusieurs de nos collaborateurs tant pour la rédaction, que pour la partie typographique de notre feuille, et les nouvelles du nord n'ayant apporté aucune nouvelle intéressante, nous prions nos lecteurs d'excuser l'aridité, leur promettant de faire tous nos efforts pour leur offrir plus tard une compensation au peu d'intérêt qu'offrent nos colonnes.

Hier a été le premier jour des élections, le nombre des voix données s'élève à 278, *sur quoi deux cents* moins, d'après les données les plus positives, sont pour Andrew Jackson. Que nos électeurs ne laissent pas ralentir leur zèle pendant les deux jours qui restent pour l'élection; et notre succès est certain !

La législature de la Caroline du Sud a passé définitivement l'acte de nullification !

Nos électeurs voteront ils pour M. Clay, l'ami de Calhoun, le chef du parti des nullificateurs ? non ! l'union doit être maintenue," et pour la maintenir, ils voteront pour celui qui peut la défendre sur les champs de bataille comme au Conseil : ils voteront pour Andrew Jackson !

EPIDEMIE.

Enfin, nous pouvons, sans blesser la vérité officielle, féliciter nos concitoyens quelques consolations, quelques lueurs d'espérances au milieu des calamités qui affligent notre population.

Non seulement le nombre des victimes de l'épidémie depuis avant hier jusqu'à hier, a diminué de plus du tiers ; mais, ce qui est plus rassurant encore contre les ravages d'un fléau dont nul n'est sûr d'échapper, c'est que le plus grand nombre des malades est guéri depuis hier ou été sauvés—Il, comme partout ailleurs, dans le principe de la maladie Paris ne marche, pour ainsi dire, qu'à tâtons. Les cas indéfinis, le doute et l'expérience, ont enfin fourni à nos médecins des données sinon infaillibles, du moins positives et certaines par de nombreuses guérisons—Nous plaignons ceux qui à l'heure du danger s'adressent à des hommes systématiques aveugles par l'orgueil et la préoccupation; que leurs amis, leurs hommes, si pour eux il est trop tard, ouvrent les yeux, et aient recours à ceux dont les faits attestent la science et l'expérience... Les cures, qui dans le principe eussent paru miraculeuses, se multiplient et raisonnées ; la confiance renaîtra, et la maladie, on ne sera pas d'avance condamné.

ENTREMENTS

Depuis le commencement de l'épidemie jusqu'au 5 novem.	Catholiques.	Protestants.	Total.
28 oct.	45	36	81.
29	38	36	74.
30	56	44	100.
31	90	48	138.
1 nov.	76	86	162.
2	98	72	170.
3	98	71	169.
4	125	51	176.
	626	444	1070.

Par un ordre de la Mairie, toutes personnes tenant auberge, cabaret, pension, &c. et tous citoyens tenant maison en général, sont prévenus d'avoir à informer, dans les douze heures de l'invasion de la maladie, l'alderman, ou le commissaire de leur district ; et dans banlieues de la cité, leur syndic, de tous les cas de maladie épidémique qui se présenteront dans lesdits cabarets, auberges, &c. ou dans les susdites maisons particulières, sous peine d'une amende de cinq piastres par chaque contravention, recouvrable devant toute cour compétente.

Nous espérons que par cette mesure on sera à même de connaître le nombre des cas—mais les décès par suite du choléra, qui nous en informera !

Extrait du livre d'ordre de la *Parfaite Union*, No. 1, séance de la séance ordinaire du 5 nov. 1832.

Résolu. Que la somme de deux mille piastres est et demeure appropriée des fonds appartenant à ce R. A. pour secourir les indigents malades de l'épidémie régnante.

Il est de plus résolu. Que mille piastres de l'appropriation susdite soient mises à la disposition des frères médecins appartenant à ce R.·. A.·. savoir : Formento, J. Babatut et E. Fortin, pour en disposer en faveur des indigens malades, pour médicaments et autres secours, payables en bons à ordre sur le F.·. C.·. F.·. Duchamp, trésorier de cette Loge.

Il est de plus résolu. Que mille piastres de l'appropriation susdite soient mises à la disposition d'un comité de ce R.·. A.·. composé des FF.·. A.·. Shreiber, bureau du F.·. S. Herman, rue de Chartres, No. 86; M. Jean Garnier, rue Royale, No. 186; M. Fouché Bigot, rue Royale No. 147—pour en disposer en faveur des malades indigens, pour médicaments et autres secours, payables en bons au ordre sur le trésorier de cette Loge.

Il est de plus résolu, que le F.·. J. C. de St. Romain soit prié d'insérer les présentes résolutions dans la gazette, et d'inviter les autres éditeurs de cette ville à faire de même pour les publier dans leur gazette respective.

Pour copie conforme.

D. AUGUSTIN, Secrétaire.

Une assemblée de citoyens, tenue au café Davidson, lundi 5 de ce mois, d'après avis préalablement publié, a été présidée par le Dr. S. J. Peters, T. Toby, J. E. Blanc, S. Oakey, J. H. Holl[illegible] Pedros, [illegible] D. E. Burthe, R. [illegible]hard, [illegible]senor, C. Gardin[illegible] Less[illegible] & W. M. Goo[illegible] ont été [illegible] former un comité [illegible] souscriptions pour [illegible] de cette ville qu[illegible], et pour en di[illegible] Le jugera co[illegible] les p[illegible]

pouvent s'adresser à un des membres du comité ou au Bureau de la Compagnie d'Assurance susdite.

Les sommes ci-après ont été souscrites hier soir :

Matthew Morgan	$100	Cornelius Paulding	$ 25
Peters et Millard	100	Charles L. Garnier	25
Martin Gordon	100	*Amb. Laulent*	50
Babcock, Gardiner & co	100	N. & J. Dick & co	100
Auty, Rash	50	James Foster Jr.	50
Yorke, M. Calester & co	50	Tayleur, Grimshaw & Sloane	50
R. G. Pritchard	50		
W. M. Goodrich,	50	W. B.	10
Thomas Toby	50	J. A. Miller	10
Fdk. Furst	50	John G. Klemn	10
L. H. Gale	50	Thos. Banks	100
E. L. Tracy	40	M. F. Maher	20
H. M. Myers	20	W. Bogart	20
Robert Layton	50	D. F. Walden	50
A. Philips	10	Peter Laidlaw	25
Randall Currell	50	Wilcox & Fearns	50
J. D. Oetsman	50	J. Linton	100
H. Henderson	10	Palmer Smith	10
H. Lavergne	50	Yard & Blois	10
W. Nott Co	100	W. & J. H. Lecerich	50
J. F. Shepherd	50	Smith, Hubbard & Co	10
A. Fisk, Watt & co	100	Puech & Bein	50
Reynolds, Byrne & co	100	John F. Miller	20
A. & J. Dennistown & co	100	G. R. Stringer	100
W. A. Gasquet & co	100	B. Levy	10
Thomas Barrett	100	S. M. Wolfolk	25
Jno Hagan par J. B.	100	Jas. Colles	50
Sam. I. Hobson & co	50	Seaman Field	50
Geo. P. & Wm. C. Bowers	100	W. F. & E. B. Hyde & Co	40
Cash	25	Jas. H. Field	25
do.	20	Gilbert Vance	50
Stetson & Avery	50	Fryer et Brothers	50
S. Henderson	100	R. L. Baker	25
S. W. Oakey	50	Benjamin Story.	10

A une assemblée des Directeurs de la Compagnie d'Assurance des Négociants, la somme de $500 a été votée pour venir au secours des malades dans l'indigence ; nous avons lieu de croire que les autres institutions suivront cet exemple.

Connaissant l'inquiétude des parents qui ont des enfans au collège de Ste. Marie (Missouri) nous pouvons *empressons* de leur faire savoir que M. Gérard, agent de ce collège, a reçu sam. di dernier, des lettres de M. Odin, chef de cette institution, dans lesquelles on lui marque que tous les élèves jouissent d'une bonne santé, et que le choléra n'est point parvenu dans cet endroit.

Une personne respectable de cette ville nous a communiqué la récette suivante, comme remède effectif du choléra ; elle nous assure que dans plusieurs cas, il a eu d'heureux succès. Nous le donnons, afin que son efficacité puisse être jugé par nos médecins.

MIXTURE CONTRE LE CHOLERA.

Prenez	Assafœuda,	demi once.
,,	Camphre,	do. do.
,,	Acide assétique,	do. do.
,,	Cantarides.	do. do.
,,	Alcool,	demi pinte.
,,	Moutarde,	quart bouteille.
,,	Huile douce,	demi bouteille.

Mellez le tout, et sitôt qu'on s'apperçoit qu'une personne est atteint de cette terrible maladie frottez la en entier, et sans ménagement avec cette mixture. Établissez la transpiration par tous les moyens connus. Faites rester le malade 2 heures dans cet état de sueur; après quoi, vous pouvez le changer de linge en prenant toute fois toutes les précautions nécessaires pour empêcher que le malade ne se refroidisse. Pendant la friction donnez une tisanne de coquelicot et de camomille dans laquelle vous mettez 50 gouttes d'éther.

Après quoi, vous donnez au malade une tisane rafraichissante de graine de lin et de gomme arabique, et le lendemain un purgatif.

EL GENERAL JACKSON.

Nobles hijos del Cid, he aquí la época señalada por la gratitud y el patriotismo, cuando debeis sostener otra vez á la eleccion del Presidente de estos Estados Unidos, el general Andre Jackson, que tanto es merecedor de vuestro aprecio, por su sabiduría en el consejo como por su valor en el campo. Acordados del tiempo, cuando la Inglaterra arregnada por su loca ambicion, echó sus soldados en nuestras playas para asolar al suelo cátrio ; quien se ofreció entónces para defender á la Ciudad y apagar los rayos fulminantes de la guerra ? ¿ quien, sino el hombre virtuoso que despues de haber salvado á la pátria, supo gobernarla *contra* all os por la sabiduría de sus leyes como hiciieron antiguamente los ilustres varones de la Grecia y de Roma. Sinembargo, tan poca es la recompensa que saca de sus conciudadanos, que muchos tratan quitarle su gloria, pintá dole como un bárbaro y un tirano ; pero el gêfe al Jackson se burla de semejantes críticas, esperando sin presuncion y sin temor la justa recompensa que se debe á sus altos méritos. Valientes Españoles ! la dél vez que ois hoi, es es conocida : es la misma que en tiempo mas dichoso para vuestra pátria, cantó el año 20, esa sublima constitucion sellada con la muerte de Riego. Despierte en vuestro pecho el nombre de tan ilustre varon el amor de lo bello, y pensio que yá no existe " el Honor de Asturia," y que no tenis otra pátria sino la que habeis adoptado. mirad á Jackson como á otro Riego, pues él tambien os hará gozar de esa libertad que tanto cuesta para mantener, y sin la cual no pueden mas vivir los Españoles que nosotros. ¡ Inmortal sombra del heroe que acabo de mencionar ! tu sangre no fué derramada en vano ; pues la misma trompa que anunció la muerte de Riego, dispertó por todos los ámbitos del Orbe, el odio para los tiranos ; y la Libertad, sumamente interesada en su causa, no puede dilatar en vengarte, acabando con el mas infame Monarca que haya gobernado á España. Vanamente tentaria Fernando Ocidar en medio de la ceguedad los crímenes que ha cometido ; tu sangre, mezclada con las lágrimas de tu esposa, *cae sin cesar* sobre su corazon, para ahogar al Rey asesino, que solo tuvo valor para matar á la pátria.

TULIO SAN CERAN.

Nous empruntons à la gazette de la Fourche l'article suivant qui nous a paru dicté par des sentiments tout patriotiques et renfermer d'utiles conseils à nos électeurs.

"La question qui s'agite aujourd'hui n'est pas seulement de savoir si Jackson doit être président ou Henri Clay ; mais encore si la nation sera gouvernée par un homme dont les principes sont en harmonie avec ceux du peuple entier ou par un individu qui n'a pour l'élever à ce haut grade qu'une échelle composée de membres ennemis des principes fondamentaux et qui n'ont quelqu'influence que par leur argent. C'est un conflit engagé entre la démocratie et l'aristocratie ; c'est à dire entre les idées libérales et les opinions abusives du despotisme. Le même qui fait trembler il puis longtems les tyrans, qui voudraient commenir par l'absolutisme les pays situés depuis la Neva jusqu'au Tage.

"Henri Clay, depuis sept ans, a contracté une alliance avec les Ultra de la Nouvelle Angleterre, et depuis il a de nouveau scellé cette alliance, en partageant les opinions odieuses de ces gens qu'il a jadis marqués du sceau de la réprobation ; en se coisant avec ces hommes, à qui jadis il avait reproché de souiller les repis du capitole.

"Il a défendu sans honte le monopole odieux de la banque des Etats Unis, qu'il avait condamné dans des tems plus reculés. D'après ces données, dont chacun peut se convaincre, le public peut il encore rester indécis sur le choix du président ? Non, les vrais républicains ne pourront jamais se rallier à un homme qui a déserté leur bannière pour se mettre à la tête d'un parti qui a su flatter son ambition. Tout homme sincère, avouera sans doute, que plus d'une fois, par circonstance, il a changé d'opinion et de manière de voir, mais cette cause fondée sur la faiblesse de la nature humaine ne suffit point pour légitimer les contradictions énoncées par un membre du congrès choisi par le peuple, pour soutenir ou rejeter des questions qui intéressent toute une nation.

"En 1811, quand il défendait une bonne cause, les raisonnemens de M. Clay, étaient justes, soutenus, irrésistibles : aujourd'hui qu'il s'est laissé influencer, débite que des sophismes que chacun peut réfuter [illegible] M. Clay a déclaré que la Banque [illegible] et attentoire aux [illegible] il n'avait aucune [illegible] les Webster. En [illegible] Banque, a employé [illegible] pour renouveler la [illegible] les mêmes hom[illegible] de *trahison mo*[illegible]ertainement qu'[illegible] tant de contra[illegible] au dernier roi [illegible]e, avait des opi[illegible]eillesse, il s'est [illegible] Hobbes a dit [illegible]uprême. Cette [illegible] pouvons avan[illegible] et de Boston [illegible]résidence.

"En s'attachant à un parti, qui, pendant la dernière guerre, déclarait hautement qu'il était immoral et irreligieux de se réjouir de la défaite des Anglais, M. Clay savait bien qu'il se rendait suspect aux républicains, qui ont fait cette guerre ; nonobstant cette considération et pour rendre sa défection publique, nous venons de l'entendre prêcher les vieilles doctrines fédéralistes qui tendent à ruiner le trésor public et à mettre le pouvoir entre les mains de quelques hommes riches. Il faut que son bon sens et son jugement soient considérablement affaiblis par l'ambition, pour se croire la moindre chance de succès pour la présidence, quand il est conduit à ce haut grade par l'aristocratie.

"Personne ne peut oublier qu'au moment de l'élection présidentielle en 1824, le Gen. Jackson fut présenté comme candidat sans sa volonté et pour ainsi dire malgré lui. Il est notoire que les ennemis les plus acharnés contre Jackson aujourd'hui, étaient alors les plus grands admirateurs. Les jongleurs politiques ne se doutaient guère que le *peuple déchirait le voile* qui couvrait leurs intrigues ; ils étaient loin de croire que les ressorts qu'ils avaient mis en jeu, pour assurer l'élection de leurs candidats, serviraient au contraire à la faire manquer. Le peuple proclama Jackson, son bienfaiteur : il déclara hautement que le Gen. avait plus qu'aucun autre citoyen servi et défendu l'Union, qu'en conséquence il était le seul digne d'avoir entre les mains les rênes du gouvernement.

"Nous allons donner ici un aperçu des services que Jackson a rendus à ses concitoyens.

"Le premier est l'opposition qu'il mit au projet honteux de Wilkinson et Armstrong, qui voulaient entraîner dans la trouble ligne les volontaires du Tennessee qui avaient quitté leurs foyers pour porter du secours aux contrées envahies. Armstrong leur refusait les moyens de retourner dans leur pays, et Wilkinson voulait que Jackson les licenciât aux Natchez, afin que n'ayant aucun moyen de retour, ils fussent forcés de s'enrôler dans la ligne. Jackson indigné d'une proposition qui exposait ses soldats à des maladies dans un pays malsain, la repoussa avec vigueur. Il leur fournit tous les moyens de retourner dans leur pays, et consacra aux Etats Unis des hommes qui avaient si puissamment servi leur patrie contre les Crecks et les Anglais. Quand la guerre fut engagée avec les Crecks, quand la tâche de ces indiens cruels était levée contre *nos voisins*, Jackson courut à *leur rencontre*. A sa voix des milliers de braves Tênessiens se sont armés, ont combattu, versé leur sang, et chassé de leurs frontières ces hordes sauvages qui menaçaient la contrée.

"Mais de quels termes nous servirons nous pour exprimer notre reconnaissance envers Jackson, pour le service important qu'il nous a rendu ? Avec une poignée de troupes réglées, il a sauvé de l'invasion anglaise notre Etat dépourvu de toute fortification. Par son exemple il stimula le courage de notre milice, et par son énergie, son activité, il défit une armée bien disciplinée, habituée à la *guerre* et beaucoup supérieure en nombre à la sienne. Dans une circonstance si critique, tout bien de bons généraux eussent été embarrassés.... Mais rien ne peut jamais décourager Jackson. Il vit de suite que le moindre retard, la *moindre hésitation perdrait tout. Il prit de* suite des mesures hardies qui exaltèrent la confiance et assurèrent le succès. Sa proclamation de la loi martiale, son attaque du 23 décembre ont sauvé l'Etat.

"Il y a d'autres traits dans la conduite de Jackson qui ne lui font pas moins d'honneur, et qui paraissent extraordinaires dans un homme qui avait un pouvoir presque illimité. Son empressement à écouter les avis des autres, sa clémence dont il a usé avec les personnes qui étaient juridiquement convaincues d'avoir fourni des renseignements à l'ennemi ; la modération et l'humanité qu'il a déployées en refusant de faire couler inutilement et intempestivement le sang Louisianais. Combien de fois n'a t'on entendu dire dans les rangs en cri d'impatience "nous pouvons et nous voulons battre les habits rouges !—Oui sans doute a t il répondu nous le pouvons, mais je veux les battre sans faire des veuves et des orphelins.

"Et à peine 17 ans auraient suffi pour effacer de la mémoire des Louisianais tant d'actions à la fois éclatantes et généreuses ! Ils voudraient se coaliser avec ses ennemis, pour chasser de son emploi le vieux soldat qui s'est battu avec eux et pour eux en 1814 et 1815 ! Nous n'oserons le croire.

"André Jackson a tenu pendant quatre ans les rênes du gouvernement ; pendant cette heureuse période, jamais les affaires publiques n'ont été mieux gérées. Des relations commerciales ont été ouvertes avec la Porte Ottomane, et notre pavillon flotte sur la mer Noire. Six millions de piastres ont été recouvrés sur les puissances étrangères. La dette nationale est entièrement payée, et les taxes sont moins fortes qu'elles ne l'ont jamais été. *Quarante millions d'arpens de* terre ont été achetés aux Indien de l'Est du Mississipi ; et une guerre dangereuse avec les tribus de l'Ouest a été heureusement terminée.

"Tous ces faits sont incontestables. Leur évidence offusque les yeux de l'opposition, et pourtant elle s'efforce de pousser le peuple à désigner l'auteur de tant de choses. D'où vient que les soutiens de l'opposition sont si acharnés contre Jackson ? D'où vient qu'ils ne se rebutent pas en voyant le mauvais succès de leurs intrigues ? C'est la soif du pouvoir ardente qui les mine. Ils veulent accaparer les hauts emplois pour s'enrichir et se créer une influence qui puisse mettre à leur discrétion, les intérêts et les voix du peuple.

"Croyez nous, concitoyens, tous les ressorts qu'on tend en pour nous révolter contre Jackson, ne tendent qu'à élever dans les Etats Unis, un parti qui marchera de front avec les despotes d'Europe. Sortez de votre apathie et prenez pour mot de ralliement JACKSON et la LIBERTÉ !"

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

Extrait de "*La Lancette Française*, gazette des hôpitaux civils et militaires, de Paris.

Par suite d'une décision des conseils municipaux des communes de St. Léonard Aviliy et de St. Firmon Villeuil, (arrondissement de Seiches, département de l'Oise), des médailles viennent d'être décernées à MM. Doboid d'Amiens, docteur en médecine à Paris, et Théodore de Armas de la Nouvelle Orléans, étudiant en médecine, comme un témoignage authentique des soins qu'ils ont prodigués aux cholériques de ces communes.

ALLEMAGNE.

On mande de la frontière de Hongrie,

"Depuis trois semaines, les préparatifs militaires se poursuivent dans l'armée autrichienne avec une nouvelle activité. Elle est maintenant, comme on l'apprend de bonne source, sur le pied complet de guerre. Des masses de troupes très considérables se portent de la Bohême, de la Galicie, de la Moravie, de la Hongrie, et même de la frontière la plus reculée de la Transylvanie, pour se joindre à ce qu'on appelle l'*armée de l'Ouest*, dont le centre est le Tyrol, et à l'armée de Vienne. Trente six nouvelles batteries de pièces de position et de fusées à la Congrève ont été établies très promptement pour suivre la même direction."

(*Correspondant de Hambourg.*)

DÉCÉDÉE hier soir, *Marie Agatice Bordozat*, enfant de Mr. D. G. Bordozat. Ses amis et connaissances sont invités d'assister à son enterrement, qui aura lieu du No. 181, rue St. Louis, ce matin à 10 heures.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDITIÉS.

Navire Lottus, Watt, New York, P. Laidlaw.
Navire Boreas, Babbidge, Havre, T. Nicolet & co.
Navire Hanover, Mansfield, New-York, Barstow & Adams
Brick Eloisa, Bonatti, Havre, F. Tio.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hontress, des passes, ayant mis en mer le navire Wm. Gray, le brick Caroline et les goël. Milo et Pauline. Il a amené dans le port, le navire paquebot Ohio, les bricks Primero de Mahon et Milton et les goël. Mexico et Carridad.

Bateau de remorque Whale, des passes; il a amené le navire Creole.

Bateau de remorque Grampus, Lewis, des passes, ayant mis en mer le navire Nashville les bricks Levitts et Hunter, et ayant amené les navires Saratoga et Marengo, tous deux de New-York. Laissé la barre samedi, il annonce le navire Helen Mar de Boston, en dehors de la barre, un brick, nom inconnu.

Bateau de remorque Post-Boy, avec les navires Saratoga, Florida, Helen Mar et Prince Henry. Il n'y avait rien en dehors.

Navire Charles, Blackwell, d'Amsterdam.
Navire Henry Le, Prince, de Baltimore.
Navire Helen Mar, Harrison, de Philadelphie.
Navire Florida, Tracy, de New York.
Navire Creole, Page, de New-York.
Navire Saratoga, Marshall, de New York.
Navire Marengo, Wood, de New York.
Navire Ohio, Garvin de Philadelphie.
Brick Milton, Pearce, de Baltimore.
Brick Hamilton, ———, de Malaga.
Brick Atlas, Thompson, de Charleston.
Brick Primero de Mahon, Braze, de la Havane.
Goël. Carridad, Rose, de St. Yago de Cube.
Goël. Mexico, Almeida, de New York.
Goël. Aspasia, Greenecker, de Charleston.
Bateau à vapeur Cotton Plant, Crane, Fort-Adams
Bateau à vapeur Warsaw, Smith, de Cincinnati.

☞ Nous soumes a toutes à offrir le paris suivants !

$200 que JACKSON aura l'Etat ;
200 qu'il aura **100** voix de majorité ;
200 qu'il aura **200** voix de majorité ;
200 qu'il aura **300** voix de majorité ;
200 qu'il aura **400** voix de majorité ;
200 qu'il aura **500** voix de majorité ;
200 qu'il aura **600** voix de majorité ;
200 qu'il aura **700** voix de majorité ;

ET DE PLUS, **$500**

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

$50 DE RÉCOMPENSE.

IL a été perdu, dimanche dernier, allant au cimetière entre 4 et 5 heures de l'après midi, un porte-feuille rouge, contenant quatre-cent piastres, en différents billets de Banque de cette ville, de 20, 10, et 5 piastres. Le propriétaire n'est point fortuné, et a perdu cette somme en allant faire enterrer sa femme. Celui qui a trouvé ce portefeuille recevra la susdite récompense en remettant l'argent chez M. O Donnell, No. 124, rue de la Levée.

6 nov 3 DAVID QUIRK.

IL a été trouvé, dimanche 4 du courant, à 8 heures du matin, au Bassin, entre les rues St. Louis et Conti, un fusil à un coup. La personne à qui il appartient, est prévenue que cette arme sera remise, en payant le présent avis au bureau de l'Abeille.

S'adresser rue des Ursulines, No. 155, entre Dauphine et Bourgogne. 6 nov—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—3 novembre 1832 (No 6555—*Charles Lavaux* contre *ses créanciers*—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu le jeudi, 15 du courant, en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable ; et en attendant, *toutes poursuites* contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la Cour.

6 nov—3 FRED. BUISSON, Dép. Greff.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a transporté son magasin de

GRAINES DE JARDINAGE,

depuis le 1er. de ce mois, de la rue Royale à la rue de la Douane, No. 83, quelques portes au-dessous de la rue Royale, où il s'est établi d'une manière permanente.

WM. SMITH,
Magasin de Graines, No. 83, rue de la Douane.
6 nov.

Magasin de Modes et de Nouveautés.

MME F. FRYER vient d'arriver de France, par l'Olympia, avec un joli assortiment de MODES telles que chapeaux; pelerines et canezous en mousseline brodée et en bobinet. Robes, rubans, fleurs, bonnets de parure, et négligés, bas en soie et en fil d'écosse, lingerie, broderie, gaze, voiles, étoffes, étoffes de fantaisie, mérinos, chalis, cachemires, mouchoirs de batiste, dentelles en tous genres, jarretières et ceintures, brettelles en gomme élastique, cornets brodés, sacs, évantails, brodequins, pantoffles, souliers, *souliers d'enfans*, boucles de ceintures, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, colliers et sautoirs en jais, lorgnettes, &c. &c. 6 nov.

AVISO AL PUBLICO.—Habiendo llegado a mis oidos que se mirmuraba de la casa de mi hermano Joaquin Viosca por haberse en ella vendido cuatro á seis panes á un real cada uno, he juzgado conveniente avisar al público noificandole que los dichos panes fueron comprados de segunda mano y por favor, al mismo precio que se vendieron, pues mis ideas estan lejos de aprovechar de la epoca tan critica en que nos hallemos y usurar á la humanidad contrita.

6 de nov. RAMON VIOSCA.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris que l'on trouvait mal, que dans la boutique de mon frère Joaquin Viosca, on mit vendu quatre à six pains à raison d'un escalin chaque, je croie devoir annoncer au public que ces pains ont été achetés de seconde main et par faveur, au même prix qu'ils ont été vendus. Je suis certes bien loin de chercher à profiter de l'époque critique où nous nous trouvons pour spéculer sur l'humanité souffrante.

6 nov—3 RAMON VIOSCA.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Short a présenté une petition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. P. Stone, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire les raisons ; pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour
6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Coulé a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu N. Charreton Raspiller, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition Par ordre de la Cour.

6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que George Price, h. c. l. a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Roach, h. c. l. décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour.
6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Conn a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Porter, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que François Auguste a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Monroe h. c. l. décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Baptiste Hardy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jacques Hardy, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
6 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que H. Pédescleaux a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Abram n. l. décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
6 nov MARTIN BLACHE, register.

ON a besoin de trois bons cigarriers d'habitudes régulières; ils auront un emploi constant. S'adresser au No. 11, rue Girod. 3 nov—3

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—District de l'est de la Louisiane.—*Les Etats-Unis* contre 122 *paquets de cigarres* &c.—Amirauté. No. 3223.—En vertu d'un mandat de saisie à moi adressé par l'hon. Cour de District des Etats Unis, du District ci-dessus, j'ai saisi les objets suivants et en ai pris possession ; savoir :

122 paquets de Cigarres, &c.

Et, par le présent, je cite le propriétaire ou les propriétaires, et toute et chaque autre personne ou personnes ayant ou prétendant avoir aucun droit, titre ou intérêts dans ou à ces objets ; et les somme d'être et de paraître devant une Cour de District pour le district ci-dessus mentionné, qui sera tenue dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 8 novembre 1832, pour déduire les raisons, s'ils en ont, ou s'ils peuvent, pour lesquelles les dits objets ne seraient pas condamnés comme confisquables, et vendus conformément à la requête des *libellans*.

L. C. BACON,
28 oct—15 dep. marshal des Etats-Unis

A VENDRE.

UN terrain de valeur situé au faubourg Daunoy, entre les rues Denghien et du port, borné d'un côté par la propriété de M. Pilié voyé, et de l'autre par celle de M. Reggio, il mesure 60 pieds de face au fleuve, sur 100 de profondeur, si le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 1er. décembre, il sera offert en vente publique, à l'encan, pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mlle. veuve Merieult.

6 oct—26.

POUR NEW YORK.

(*Ligne de New York et de la Louisiane.*)

Le paquebot NATCHEZ, capt. REED, partira le 10 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FOSTER & HUTTON,
3 nov 77 rue de Canal.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB, doublé et cheville en cuivre, capitaine Bennett, de la construction d'un an, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISSON, BROWN & CO.
3 nov 117 rue Royale.

POUR TAMPICO

Le goël. mexicain PAULINA, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret de quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO,
20 oct rue Royale, No. 101.

A VENDRE.

La jolie goëlette ELIZA-THOMAS, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delarue, où à TUYES & Co, rue Royale, No. 104.
20 oct

CHOLERA-MORBUS.

NOUS extrayons du Journal de Médecine un Traitement très simple qui, dit ce journal, a parfaitement réussi, puisque, sur 240 cholériques tous ont été guéris, à l'exception de deux qui n'ont pas voulu se soumettre à la médication suivante :

Aussitôt qu'une personne est attaquée du choléra, on la fait mettre de suite dans un lit chaud, garni de couvertures chaudes ; on fait chauffer la préparation qui doit être employée comme liniment, et on en frotte fortement, et sans interruption, les mains et les pieds du malade ; pendant cette opération on lui fait prendre un verre d'une forte infusion de camomille et de coquelicot ; *au bout de quinze minutes, on observe que le* malade entre en transpiration, on le laisse ainsi couvert pendant deux ou trois heures sans lui permettre de s'endormir, au bout de cette espace de temps, on lui enlève les superfluités couvertures ; le malade alors se livre au sommeil qui dure quelquefois de 6 à 8 heures ce sommeil est ordinairement accompagné d'une transpiration légère ; lorsque le malade se réveille il est très faible, mais le repos et une nourriture convenable suffisent pour le ramener à la santé.

On doit faire attention lorsque l'on a frotté le malade, *de ne lui laisser sortir hors des couvertures* aucune partie du corps, même la tête ; le plus léger froid, lorsque la transpiration a lieu, aurait de graves inconvenients.

Si les crampes se manifestaient à l'estomac, il faudrait y appliquer des pots secs remplis de cendres ou de son chaud ; on applique aussi sur la région ombilicale une éponge pleine d'eau chaude ; le grand point est de rétablir la circulation du sang vers la surface du corps.

L. GAVOTIS,
Rue du Camp, entre Gravier et Common, No. 39
6 nov

AU PUBLIC.

LE DOCTEUR A. BINAGHI, qui se trouvait au point de s'embarquer pour le Mexique, sollicité par plusieurs de ses amis et par quelques médecins à *suspendre* son voyage, pour donner ses soins à ceux qui pourraient être attaqués par le choléra asiatique, que l'on dit déjà introduit dans la Louisiane, se fait un devoir de prevenir les habitans, qu'il pourra être consulté, tant au sujet du choléra que de tout autre maladie, au No. 129, de la *rue Bourbon*. Il aura sans doute des égards envers les personnes dont la pauvreté serait constatée par les certificats du maire ou des aldermen de la ville.

P. S. Le docteur B. offre au public la liqueur anti-cholérique connue sous le nom de *Kielskyroda* du nom d'un vieux juif de la Lithuanie, qui en fut le premier inventeur, et qu'il a perfectionnée.

Comme simple *préservatif*, l'usage qu